

Exposé de Mario Ferrari-Aggradi à la Conférence agricole des États membres de la CEE (Stresa, 3-12 juillet 1958)

Légende: Lors de la conférence agricole qui, du 3 au 12 juillet 1958, réunit à Stresa les représentants des États membres de la Communauté économique européenne (CEE), Mario Ferrari-Aggradi, ministre italien de l'Agriculture, expose la situation de l'agriculture italienne face au défi d'une politique agricole commune.

Source: Communauté européenne (sous la dir.). Recueil des documents de la Conférence agricole des États membres de la Communauté économique européenne à Stresa du 3 au 12 juillet 1958. Luxembourg: Service des publications des Communautés européennes, 1958. 250 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_de_mario_ferrari_aggradi_a_la_conference_agricole_des_etats_membres_de_la_cee_str esa_3_12_juillet_1958-fr-a06a766b-3e1c-4561-a485-c08fa1c117f2.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Exposé du professeur Mario Ferrari-Aggradi, ministre de l'agriculture et des forêts de la République italienne à la Conférence agricole des États membres de la CEE (Stresa, 3-12 juillet 1958)

Monsieur le Président,

Le degré de facilité avec lequel l'agriculture italienne parviendra à s'insérer dans le marché commun dépend d'une série de facteurs dont le principal est la structure agricole de ce pays, considérée sous ses aspects économique et social. Par conséquent, je ne crois pas inutile, bien qu'il s'agisse d'une matière que beaucoup connaissent et qui est dans l'ensemble ardue, de situer en quelques traits essentiels les caractères particuliers de notre politique agricole et les orientations que nous voulons lui donner.

1. Les conditions géographiques de l'Italie ne sont certainement pas des plus favorables à l'agriculture. Les quatre cinquièmes environ du territoire italien sont constitués de montagnes et de collines généralement pauvres et arides. Les plaines ne couvrent que 21 % de la superficie et pour les rendre fertiles il a souvent fallu le labeur acharné de nombreuses générations rurales.

Les terres sont le plus souvent d'une fertilité naturelle limitée et difficiles à mettre en valeur; ce facteur, joint à la configuration du sol, fait obstacle à la rentabilité de l'agriculture et à sa mécanisation intensive. 7 % seulement de la superficie totale ne sont pas utilisés par l'agriculture, les terres étant absolument stériles ou occupées par des usines, des routes, des canaux, etc. Ceci montre indirectement la pression qu'exerce sur le sol la densité de la population.

Les conditions climatiques ne permettent pas en général une production agricole abondante et économique. Les pluies souvent mal réparties au cours de l'année, ne sont pas toujours suffisantes, surtout dans le Sud. De plus, les précipitations atmosphériques se concentrent sur de brèves périodes et provoquent souvent des inondations et le dépôt d'alluvions. D'autre part, dans de vastes régions, les cultures sont exposées au printemps et en été au danger d'une sécheresse prolongée, parfois accompagnée de vents chauds.

L'agriculture italienne se caractérise par la rareté de la terre, la pénurie de capitaux et l'abondance de main-d'œuvre.

D'après le dernier recensement, qui date de 1951, l'agriculture occupait 8 179 000 personnes, ce qui représente 41 % de la population active ou 30 unités de travail pour 100 hectares de champs et de forêts, et 51 unités pour 100 hectares de superficie cultivée. Ces chiffres montrent bien la grave disproportion qui existe entre la main-d'œuvre et la terre cultivable.

Le régime foncier se caractérise par la grande diffusion de la propriété privée qui, sur une superficie de 21,5 millions d'hectares, couvre 77,5 % de l'ensemble et par un haut degré de morcellements, à tel point que les cultures de moins de 5 hectares représentent 90 % du nombre total d'exploitations et 30 % de la superficie.

Depuis dix ans, l'importance de l'entreprise familiale s'est accrue considérablement, notamment par suite de la réforme agraire et des autres interventions du gouvernement, destinées à favoriser la formation de la propriété rurale. Cependant, même avant la réforme agraire, les petites et moyennes entreprises du type familial prédominaient nettement; en effet, 58 % de la superficie exploitable étaient aux mains de petits propriétaires ou de petits fermiers et 29 % étaient exploités par des colons partiaires.

La superficie productive se répartit de la façon suivante :

Cultures	En milliers d'ha	En %
Ensemencements	13233	43,9
Arboriculture	2527	8,4
Cultures fourragères permanentes	5148	17,1
Bois	5761	19,1
Terres productives	1110	3,7

Superficie improductive 2343 7,8

2. La physionomie de l'agriculture italienne reflète l'extrême diversité des conditions climatiques et géologiques : les cultures sont aussi diverses que les aspects qu'elles revêtent d'une zone à l'autre. On passe des structures agricoles du type alpin ou analogues à celles de l'Europe centrale aux structures méditerranéennes fondées sur les agrumes et la vigne.

La culture des céréales, du froment surtout, a une grande importance; bien que la surface emblavée soit presque stationnaire (4800000 ha), la production augmente graduellement; elle atteint en 1954-55 le chiffre record de 95 millions de quintaux, chiffre qui sera probablement presque égalé en 1958. Toujours parmi les céréales, vient ensuite le maïs; sa production annuelle est en moyenne de 30 millions de quintaux, dont une petite partie seulement est destinée à l'alimentation humaine; puis vient le riz, culture typique de certaines régions de l'Italie septentrionale.

La culture de la pomme de terre et des légumineuses à gousses, surtout des fèves et des haricots, est importante.

L'horticulture produit en grande quantité toutes les espèces principales : tomates, choux, choux-fleurs, melons et pastèques, oignons et aulx, fenouil, céleris, salades, haricots et pois, asperges et artichauts.

L'arboriculture a une importance toute particulière dans l'économie agricole italienne, non seulement à cause des revenus qu'elle fournit, mais aussi en raison des possibilités qu'elle offre d'exploiter et de mettre en valeur bien des terres qui ne seraient pas utilisables autrement; de plus, elle occupe une main-d'œuvre nombreuse.

Parmi les cultures fruitières, les plus importantes sont les suivantes : la vigne que cultivent des millions de petits cultivateurs; l'olivier, grande ressource du « Mezzogiorno » (1); le pommier, dont la culture est en continuelle expansion; le poirier et le pêcher, que l'on rencontre un peu partout; l'oranger et le citronnier dans le Sud, l'amandier, le noisetier et le noyer.

En revanche, l'élevage est relativement moins important à cause du développement limité des cultures fourragères auxquelles le climat ne convient pas partout.

La productivité varie considérablement d'une région à l'autre. Mesurée sur la base du produit net, elle va de minimums inférieurs à 50 000 liras en moyenne à l'hectare, comme dans beaucoup de provinces du Sud, à des maximums de 400 000 liras et au-delà à l'hectare, comme dans la province de Naples. Mais en fait, la moitié environ de la superficie totale produit un revenu inférieur à 100 000 liras à l'hectare, ce qui illustre la pauvreté des ressources agricoles dans de vastes régions du pays.

Le revenu moyen par tête de la population agricole oscille entre des extrêmes très écartés. Il va de minimums ne dépassant guère 100 000 liras par an, à des maximums de 400 000 liras et davantage, par exemple dans certaines provinces lombardes (Milan, Crémone, Pavie, Varèse) à Vercelli et à Imperia; la moyenne la plus fréquente se situe entre 150 et 200 000 liras par an.

3. Depuis la guerre, l'agriculture italienne a fait un gros effort pour se moderniser. Cet effort n'a pas été vain en dépit des grandes difficultés d'ordre général aussi bien que particulier, qu'il a fallu surmonter.

La reconstitution et le développement de l'économie agricole devaient sauvegarder et concilier deux exigences : l'augmentation de la productivité et l'emploi maximum. En outre, il s'agissait de faire bénéficier la main-d'œuvre occupée dans l'agriculture de meilleures conditions de rémunération, c'est-à-dire de conditions de travail et de vie se rapprochant davantage de celles dont jouissaient les masses laborieuses de l'industrie.

Les effets de la politique suivie, qui a nécessité de larges investissements, surtout de la part de l'État, se sont manifestés en premier lieu par les changements intervenus dans le mode d'exploitation des terres : des

pâturages maigres et des terres pauvres laissées en friche ont étéensemencés ou consacrés à l'arboriculture; les forêts ont été reconstituées et améliorées là où la dégradation des terrains compromettait non seulement la structure hydrographique de zones montagneuses ou accidentées, mais également l'utilisation normale et optimum de zones de plaine. Ainsi, la surfaceensemencée a augmenté de 600 000 hectares, la superficie consacrée à l'arboriculture de 250 000 hectares et les surfaces boisées systématiquement, de 500 000 hectares, alors que les pâturages diminuaient de 600 000 hectares.

La politique d'investissement visant à accroître la productivité des terres et à renforcer l'efficacité de l'outillage des exploitations, ainsi que l'amélioration technique des méthodes de culture et d'élevage, ont fait augmenter la production de 25 % par rapport à la période d'avant-guerre.

Mais on ne peut dire que l'évolution du marché a secondé l'effort de production de l'agriculture; en effet, l'indice des prix d'achat des moyens de production accuse une nette avance sur l'indice des prix de vente des produits. En 1957, pour un indice des prix égal à 1 en 1938, le premier était de 79 et le second de 59.

Les salaires accusent une hausse particulièrement sensible ; dans certaines régions, l'augmentation réelle a même atteint 100 %; si bien que, dans beaucoup de régions, les salaires des ouvriers agricoles ont presque rejoint les salaires pratiqués dans le secteur industriel.

Ce qui précède fait ressortir une particularité de l'agriculture italienne : ses revenus sont essentiellement des revenus du travail, qui représentent près de 70 % du produit net global.

Pour apprécier les difficultés d'adaptation de l'agriculture italienne, il ne faut pas oublier qu'elle sortait d'une période de politique autarcique, et s'engageait résolument dans une politique de franche libération des échanges. Avant la guerre, les importations de produits agricoles étaient frappées d'un droit de douane moyen d'environ 45 % de leur valeur; dans certains cas ce droit atteignait des pointes de 100 à 200 % ou même davantage du prix de la marchandise sur le marché international; il frappait même des produits d'importance fondamentales, tels que le blé, la viande, le beurre, etc. En outre, la défense du marché intérieur était assurée par un large recours au contingentement des importations.

Actuellement, le droit moyen frappant les importations de produits agricoles est de l'ordre de 15 % ; 99 % des échanges avec l'étranger ont été libérés.

Aujourd'hui, pour affronter les nouveaux efforts qu'elle est appelée à fournir du fait de la nouvelle forme de coopération économique plus étroite et pour pouvoir envisager celle-ci avec faveur, notre agriculture compte sur la possibilité de résoudre deux problèmes dont l'importance paraît essentielle pour le succès de l'entreprise; le premier consiste à disposer de moyens financiers permettant de mettre en œuvre une politique d'investissements fonciers et agraires plus large, ainsi que d'améliorer de façon concrète la productivité, c'est-à-dire de réduire les coûts de production; le second problème est celui du développement simultané des activités économiques non agricoles vers lesquelles il faudrait transférer une partie au moins de la main-d'œuvre excédentaire qui grève l'agriculture.

La politique visant à une amélioration générale de la productivité ne peut être abandonnée. L'Italie connaît actuellement une amélioration reconfortante du niveau de vie de sa population. Cette amélioration entraîne un accroissement de la consommation de denrées d'origine animale (lait, viande, fromage, beurre, œufs, etc.), de graisses végétales d'appoint, de sucre, de vin, etc., et une réduction de la demande de dérivés des céréales.

Le phénomène du fléchissement de la consommation de pain et de pâtes (besoins globaux moindres en dépit de l'augmentation de la population) se manifeste précisément au moment où les rendements de la culture du blé s'accroissent sensiblement, de sorte que d'ici quelques années, les importations ayant cessé, la surface emblavée pourra vraisemblablement être réduite d'environ 15 à 20 %.

D'autre part, durant ces dernières années, l'amélioration de la technique et l'évolution des marchés ont renforcé la situation favorable dans laquelle se trouve l'Italie pour l'extension des cultures maraîchères et

fruitières; fruits et légumes ont toujours constitué la plus traditionnelle des exportations agricoles.

Dans un pays comme l'Italie, sérieusement affecté par le chômage, également et surtout dans le secteur agricole et tout particulièrement dans les régions méridionales, une politique d'orientation de la production ne peut faire abstraction des répercussions qu'elle pourra avoir sur l'utilisation de la main-d'œuvre. Depuis dix ans, un effort notable a été accompli en vue d'accroître les revenus et l'emploi. Néanmoins, et malgré la reprise des courants d'émigration, on compte actuellement 2 millions de personnes à la recherche d'un emploi, dont 450 000 proviennent de l'agriculture. A cela s'ajoute le phénomène d'un large sous-emploi, tout au moins dans l'agriculture.

Dans la perspective du marché commun nous estimons que l'évolution de notre agriculture peut être définie comme suit.

La culture du blé sera maintenue dans les limites des besoins intérieurs, qui sont de l'ordre de 80 millions de quintaux.

La culture du riz devrait pouvoir être développée, ne serait-ce que dans une modeste mesure, à savoir de 10 à 15 % ; il semble, en effet, qu'on puisse compter sur la reprise des exportations vers la France et sur des positions concurrentielles plus favorables sur certains marchés, notamment le marché allemand.

Des changements importants sont à prévoir dans les investissements destinés à la production de plantes industrielles, eu égard en partie à l'augmentation de la consommation intérieure — betterave à sucre — et en partie aux perspectives meilleures qu'offre le marché de la Communauté : chanvre, tabac, tomates de conserve.

D'autre part, le secteur qui pour son développement compte plus particulièrement sur l'amélioration des possibilités d'exportation est celui des cultures maraîchères et fruitières. Les possibilités techniques et économiques de développement y sont, pour toute la gamme des espèces, des variétés et des types, pratiquement illimitées. Cette perspective est celle à laquelle la future politique agraire porte le plus grand intérêt et vers laquelle vont ses plus grands espoirs, car il s'agit de cultures qui non seulement sont d'un bon rapport, mais qui en outre emploient une main-d'œuvre nombreuse.

Un effort particulier sera accompli dans le secteur de l'élevage, et notamment de l'élevage des bovins, tant pour la production de lait que pour la production de viande. L'intensification des productions animales implique l'extension des cultures fourragères. Il est probable qu'environ les trois cinquièmes des terres qui seront libérées du fait de la réduction des surfaces emblavées seront utilisées à cette fin.

L'augmentation de notre consommation de produits d'origine animale qui a commencé depuis peu, part de moyennes extrêmement basses (pour le lait, la consommation est la moitié de celle de la France et pour la viande, le tiers) et il est à prévoir qu'elle pourra se développer graduellement en fonction de la progression de l'économie du pays. L'augmentation de la production intérieure ne permettra probablement pas de faire face intégralement à celle de la consommation et l'Italie restera donc importatrice de quantités considérables.

La culture de l'olivier est appelée à une certaine extension, notamment en vue de valoriser les régions naturellement pauvres. La production accrue devrait pouvoir être écoulée aisément sur le marché intérieur, sans que les importations de graines oléagineuses et d'huile végétale s'en trouvent sensiblement réduites. Dans l'ensemble, je crois qu'il faut reconnaître que ces perspectives de développement de l'agriculture italienne non seulement sont basées sur des principes économiques sains, mais ne contrarient en rien les aspirations légitimes des agriculteurs des autres pays de la Communauté.

Si l'on considère les répercussions que l'établissement du marché commun européen peut avoir sur l'agriculture, il faut avant tout avoir présent à l'esprit que le traité de Rome n'est pas le fruit d'une improvisation, mais qu'il constitue la phase réglementaire finale d'un processus de coopération qui s'est développé dans le temps et qui a mis en évidence la nécessité d'une solution organique des divers problèmes.

Notre pays sait depuis longtemps que la solution de nos problèmes peut être facilitée par une intensification des échanges. Conformément à ce principe, non seulement nous avons donné notre adhésion à tous les projets destinés à réaliser cet objectif, mais pleinement confiants dans l'excellence du système, nous avons pris souvent une position d'avant-garde en abolissant jusqu'aux limites du possible les barrières douanières et les restrictions quantitatives.

En ce qui concerne l'instauration du marché commun européen, l'Italie est convaincue qu'il sera possible aux États membres de trouver dans la compréhension et le respect des exigences réciproques, des solutions aux problèmes communs qui soient satisfaisantes et en définitive avantageuses pour tout le monde.

Naturellement, il faut pouvoir compter sur la bonne volonté de tous; il faut considérer le traité comme un ensemble de règles, d'engagements et de systèmes qui doivent être suivis et appliqués dans leur intégralité, sans restrictions mentales, sans préférences pour certains secteurs ou certaines matières au détriment des autres; il est indispensable que chaque pays prévoie dès maintenant les programmes et l'action à suivre pour harmoniser au plus tôt sa réglementation interne avec les dispositions du traité.

Les répercussions que la mise en œuvre du marché commun aura dans le secteur agricole dépendent évidemment de nombreux facteurs dont certains relèvent de l'organisation interne et d'autres, au contraire, sont surtout fonction de la ligne d'action que d'autres pays adopteront dans les différents secteurs intéressant directement ou indirectement notre activité.

Naturellement, de même qu'une politique agricole intérieure ne pourra être uniforme pour tous les pays, de même, dans l'instauration d'une politique commune, il faudra tenir compte des caractéristiques particulières des différentes régions; mais il existe un objectif à atteindre, qui constitue, dans sa phase de mise en œuvre, l'essence du système : c'est la nécessité de rendre aussi compétitives que possible les productions des différents participants.

Puisque notre pays produit à un prix de revient particulièrement élevé, spécialement dans certains secteurs agricoles, il devra sans aucun doute tout mettre en œuvre pour aligner la base économique de sa production sur celle des produits similaires des autres pays.

Pour arriver à réduire les coûts de production, il faudra résolument :

1. Agir sur l'ensemble des éléments économiques, financiers, fiscaux et sociaux, qui déterminent le coût de production de toute activité productrice;
2. Développer la productivité par l'étude et la mise en œuvre des systèmes techniques les plus perfectionnés;
3. Faciliter la reconversion au profit de cultures plus rentables;
4. Pourvoir au transfert de la main-d'œuvre agricole excédentaire vers d'autres activités, à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

Ces points que nous venons d'exposer constituent la base de l'action qui sera entreprise dans notre pays.

La réalisation des objectifs que s'est fixée la Communauté est étroitement liée à l'esprit de compréhension et de collaboration qui devra animer les États membres pour la solution des problèmes communs. Parmi les différentes questions, celles qui suivent nous paraissent fondamentales :

1. La consolidation des libérations accordées sur la base du niveau minimum établi dans le cadre de l'O.E.C.E. (article 31 du traité).

Il faut préciser si les libérations accordées en plus de cette limite minimum peuvent être annulées (comme on le pense du côté italien) ou si elles doivent être considérées sous le seul angle de l'application de l'article 33, paragraphe 6, relatif à l'élargissement progressif des contingents.

2. Les prix minima (article 44). Il est nécessaire de préciser que, selon notre thèse, ils peuvent toujours être appliqués chaque fois que se présente la situation prévue par les règles applicables en cette matière, et non pas seulement dans le cas où il existe un contingent, c'est-à-dire en remplacement de ce dernier.

3. Le problème des subventions en faveur des productions agricoles ou de leur exportation, qui se rattache à la gestion générale des règles de concurrence prévues par le traité.

Comme le maintien ou, pis encore, l'augmentation de ces formes d'aide arriverait à fausser complètement la base de tous les échanges de produits agricoles, il est indispensable de demander dès maintenant à tous les participants s'ils sont d'accord avec nous pour affirmer en principe la nécessité absolue d'éliminer graduellement ces mesures de protection capables d'altérer profondément les conditions d'une concurrence commerciale normale.

Il est évident que la question revêt aussi une importance particulière dans le domaine des produits industriels dérivés qui, en raison des subventions accordées aux produits agricoles de base, pourraient être exportés dans d'autres pays de la Communauté à des prix plus bas que ceux qui sont praticables dans l'industrie du pays importateur.

Comme il n'est ni souhaitable ni possible d'étendre aux produits industriels, à tous les échelons du processus de production, des systèmes de protection subsidiaire, il faut plutôt rechercher une solution du problème tendant à fournir les matières premières à l'industrie aux meilleures conditions et sans altération artificielle des prix.

Pour pouvoir bien apprécier les répercussions du traité sur la politique économique et agricole de chaque pays, j'estime absolument indispensable d'aborder au préalable les questions que nous venons d'exposer.

Pour conclure ce bref exposé, nous pensons qu'il convient de réaffirmer les points suivants :

1. L'Italie a pleinement conscience du fait que l'union économique européenne constitue pour l'agriculture également la grande voie vers le progrès économique et social.

2. Il est nécessaire de créer les conditions indispensables pour que l'activité productrice dans le cadre des objectifs du traité s'oriente vers les formes économiques les plus rationnelles. Les gouvernements des six pays devront aider ces initiatives par des investissements tendant à un meilleur emploi de la capacité productive et à un rendement plus élevé, par exemple dans des travaux d'aménagement, d'irrigation, dans la construction rurale, les industries agricoles, les moyens de transport des produits agricoles, la mécanisation de l'agriculture, etc. Dans le cadre des mesures gouvernementales, l'octroi de crédits agricoles judicieusement distribués aura dans certains pays une importance particulière. Autre conséquence de ces mesures, le marché commun devrait, progressivement bien entendu, amener un meilleur équilibre entre les possibilités de production de la terre et le nombre des personnes qui en tirent leur raison de vivre et de travailler.

3. La productivité croissante des entreprises permettra de réaliser un équilibre plus grand entre les revenus tirés de l'agriculture et ceux qui proviennent des autres activités productrices. En outre, elle rendra superflues certaines formes de protectionnisme qui, en altérant les conditions de la concurrence, constituent un obstacle aux orientations plus rentables. Par conséquent, les aides et les stimulants qui, dans le cadre du marché commun, pourront être accordés à l'agriculture devront être destinés non pas à cristalliser artificiellement les situations actuelles, mais essentiellement à égaliser progressivement les différents types d'organisation agricole pour atteindre les objectifs du marché commun.

4. Cette conférence marque le début des travaux consacrés au développement d'une politique agricole commune. En la convoquant, la Commission a été guidée par le désir de réaliser une confrontation aussi vaste que possible des politiques agricoles des États membres. Il a été en outre prévu que la conférence formerait trois commissions, la première devant s'occuper des rapprochements quantitatifs et qualitatifs des

productions agricoles des six pays.

Mais on a également souligné à juste titre que, malgré l'abondance de la documentation statistique apportée par la Commission, il ne sera possible de parvenir à des conclusions définitives, ni sur les problèmes concrets de l'harmonisation des politiques agricoles des pays membres, ni sur l'application et l'interprétation de nombreuses clauses du traité. Le problème de l'articulation pratique des travaux qui suivront cette conférence se place donc au premier plan.

Dans son important et éloquent discours d'ouverture, M. Hallstein a prononcé hier des paroles qui nous ont profondément touchés. Il a dit : « Même après la conférence, nous nous attacherons à réaliser une féconde coopération avec les responsables de la politique, de l'économie et de l'agriculture qui sont ici représentés. Les liens que nous sommes en train de créer aujourd'hui ne pourront plus être rompus. La Commission entend collaborer étroitement et en pleine confiance avec les gouvernements et, dans le secteur agricole, avec les ministres de l'agriculture. » Ce sont là des paroles pleines de sagesse qui, nous en sommes persuadés, trouveront rapidement leur application pratique. Mon gouvernement estime indispensable que l'étude ultérieure des problèmes ici évoqués et la mise au point des propositions concernant tant les problèmes à court terme que les problèmes à long terme, s'effectuent au moyen de contacts entre les ministres de l'agriculture et leurs représentants qualifiés. Ceux-ci devront être convoqués sur la base d'une documentation appropriée, afin de pouvoir apporter tout leur appui et faciliter la tâche ardue et complexe de la Commission.

5. L'Italie estime enfin que cette conférence devra apporter un message de foi et d'optimisme aux agriculteurs de la Communauté tout entière. Au cours des derniers mois, ceux-ci ont entendu souvent des paroles d'alarme ou d'inquiétude. Cette atmosphère se dissipe et c'était la tâche première de cette conférence que de contribuer à la dissiper. Les agriculteurs doivent avoir la nette impression que c'est seulement en plaçant la production agricole sur des bases saines et non artificielles et en réalisant dans un marché plus large de plus grandes possibilités de débouchés et des placements plus sûrs qu'il sera possible d'éviter la répétition de ces crises agricoles qui ont été si funestes dans le passé, et d'orienter les productions agricoles avec cette sûreté qui seule est capable d'apporter la prospérité à l'agriculture; car celle-ci, comme on le sait, s'adapte mal aux variations brusques et temporaires et prospère mieux lorsque se trouvent réunis une structure économique stable et un système de prix stable.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(1) Région de l'Italie du Sud appelée « Mezzogiorno » (Midi) .